



DECRET D/2024/ 0743 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi LO/2012/0012/CNT du 06 août 2012 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances ;
- Vu** la loi L/2015/008/AN du 25 mai 2015 portant Code des Investissements ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2018/213/PRG/SGG du 10 septembre 2018 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones Economiques Spéciales et des Zones Industrielles ;
- Vu** le Décret D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 04 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



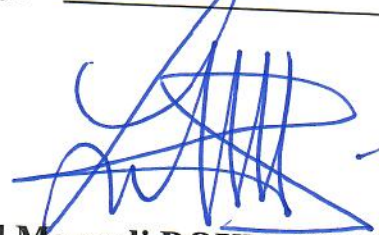
DECRETE :

Article 1^{er} : Madame **Halimatou KABA**, précédemment Conseillère chargée de Mission à la Présidence de la République, est nommée Directrice Générale Adjointe de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones Economiques Spéciales et des Zones Industrielles (ADAZZ).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

19 JUL 2024



Général Mamadi DOUMBOUYA

